Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

Année 2010

Novembre

N° 33

N° ISSN : 1954-9652

La voix du patrimoine de Sienne

DANS CE NUMÉRO :

Gavray 1

France Bleu Cotentin 2

Percy 3

Hambye 4

Sommaire :

- La foire Saint-Luc est une grande assemblée du centre Manche. Les animaux, les étals, le public, en font l'une des foires les plus typées du département.
- Une autre expérience : celle des studios de la radio France bleu Cotentin à Cherbourg-Octeville.
- Suite de l'histoire de l'ancien presbytère de Hambye . Le bâtiment, après cent-soixante années de présence ecclésiastique qui aura connu 12 curés, 32 vicaires, des serviteurs, des aides -aux prêtres, des parents, change d'affectation.
- La partie du mur méridional de la chapelle de la Vérablière a été déposée et remontée évitant ainsi l'écroulement de cette partie.

La foire Saint-Luc à Gavray

Le lendemain du 3e jeudi d'octobre, au moment où châtaignes et bolées de cidre font le bonheur dégustateur des amateurs de terroir, commence la foire Saint-Luc. Trois autres assemblées normandes portent le nom de l'Evangéliste : Tinchebray, Tiberville et Yvetot. La fête du martyr est célébrée le 18 d'octobre. La foire de Gavray, au même titre que celles de Lessay, Montebourg, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Etouvy, est l'un des rendez-vous incontournables de ce mois d'octobre.

Fragment de la toile signée Robaudi

Les foires et les marchés, sont depuis le Moyen-âge les principales assemblées, les grands événements exceptionnels et annuels du bocage normand, dont les enjeux économiques sont essentiels pour tout ce secteur géographique qu'est le tissus rural. Les marchands viennent de partout pour y négocier les marchandises qu'ils mettent à l'étal. Elles sont aussi sources de revenus pour les seigneurs, les établissements monastiques, qui perçoivent des taxes. Les coutumes d'étalage au Moyen-âge sont connues pour certaines d'entre elles. Les foires et marchés faisaient l'objet d'un acte de fondation qui fixait les modalités et cet acte était soumis à l'approbation du duc ou du roi. La documentation concernant la Saint-Luc se fait rare et les textes médiévaux d'origine ont disparu depuis fort longtemps car peu de chercheurs y font la moindre référence. Il y avait autrefois trois foires locales dont deux sont connues : la Sainte-Trinité et la saint-Luc. L'église porte la dédicace de la Sainte Trinité et Luc, dont la statue trône à l'entrée du chœur, considéré comme le patron secondaire, est aussi le patron de la communauté chrétienne locale de Gavray. Les dédicaces des foires et celles de l'église du lieu sont très proches. L'évangéliste Luc, un médecin grec devenu auteur à partir de 67 après Jésus Christ du 3e Evangile et des Actes des apôtres sillonna le bassin méditerranéen et fut le principal collaborateur de Saint-Paul. Il est le seul auteur du nouveau testament à donner de l'importance aux femmes et à Marie en particulier. Il fut le compagnon de Saint-Paul et le chemin qu'ils firent ensemble permit à saint Luc d'écrire les actes des apôtres. Sur les 180 foires dénombrées dans la Manche, une centaine porte un nom de saint, ce qui représente 50 noms de saints différents.

Une vicomté est créée à Gavray par Guillaume le Conquérant (mort en 1087). Un château ducal, le plus fier chastel de Normandie, selon Froissart y est bâti. Le premier texte historique atteste bien que la foire est très ancienne, elle existait bel et bien en **1198** et d'ailleurs elle ne produisit aucun profit à cause de la guerre qui désolait le pays et **Jean sans terre**, comte de Mortain, y avait dévasté les moulins. Ce premier document est confirmé par un autre qui atteste que le duc de Normandie **Richard cœur de Lion** (1189-1199) avait à Gavray le revenu des droits de place de trois foires tenues à des époques différentes.

Moment radiophonique chez France bleu Cotentin

Après avoir œuvré au cours de deux émissions pour Montbray, j'ai été sollicité pour évoquer Gavray au travers de ses origines, de ses foires et marchés et de son patrimoine bâti. C'est une nouvelle expérience que j'ai faite puisque de suis allé au siège de la radio manchoise à Cherbourg-Octeville. Elle est implantée à l'hôtel Atlantique, presqu'en face de la gare maritime. Rapidement mis à l'aise par l'animateur Gilbert Guerrand, j'ai pu prendre quelques marques. Petit-à-petit nous faisons connaissance avec ceux qui rythment les séquences radiophoniques. Un autre contact a été pris le 1er novembre pour une intervention, toujours dans le direct, avec cette fois-ci Elodie et Eric, présentateurs du journal de 8 heures et sur le thème de la protection du patrimoine funéraire et du rôle de la commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire.

Chapelle de la Vérablière

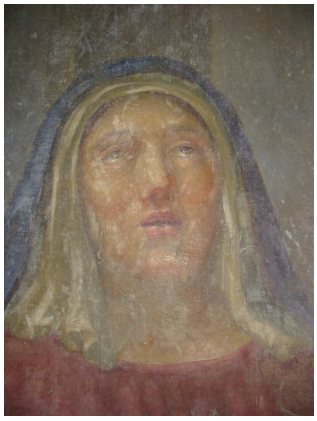

Détail : la vierge de pitié. Artiste inconnu

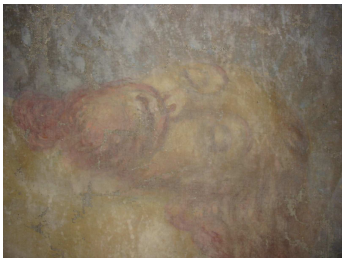

Détail : le Christ descendu de la croix . Artiste inconnu

Textes et images de Jacky Brionne

Les travaux de réfection de la partie de la chapelle qui menaçait de s'écrouler ont été réalisés. Cet héritage patrimonial risquait gros compte-tenu du gonflement et du déchaussement de la maçonnerie entre la porte latérale sud et l'angle sud-est du chevet à trois pans. Le chantier a été suivi par Denis Hubert . Voici quelques informations concernant cette chapelle domestique de la Vérablière qui appartenait à monsieur Gilles Lebouvier. Elle est de nouveau bénite par Truffaut curé et l'abbé Gombert le 18 avril 1850 après travaux. Elle sera placée sous la protection de Saint Hubert.Le testament olographe de monsieur Gilles Lebouvier en date du 30 novembre 1869 dans lequel il lègue à la fabrique de l'église de Percy « ma chapelle de la Vérablière » plus 5000 francs qui produira des intérêts afin que la chapelle ne soit pas une charge pour cet établissement, plus 3300 francs à la dite fabrique pour faire prier le bon Dieu pour moi et ma famille. Un état des lieux permet de connaître le contenu du mobilier : « chapelle : la porte principale, fermée de deux panneaux retenus par une barre de transversale en bois et la porte latérale pourvue d'une serrure, avec sa clef, sont en bon état. Il en est de même des deux fenêtres établies dans les côtières, de l'aire en terre battue et des enduits des murs. Sur l'autel se trouve une nappe, trois canons avec leur cadre, un christ en bois sculpté, deux chandeliers argentés, deux petits vases à fleurs. Au fond de la chapelle un tableau sur toile avec cadre doré représentant le christ après sa mort entre les bars de sa mère. Ce tableau est déjà endommagé par l'humidité. Près l'autel sont placées deux statues en plâtre : celle de saint Michel archange et de saint Hubert. Dans une petite armoire se trouvent les ornements nécessaires à la célébration de la messe ; un missel avec pupitre, une petites sonnette, deux burettes avec leur plateau et deux vases en porcelaine contenant un lys en fleurs artificielles. Les côtés de la tourelle on besoin d'être recouverts en essente. La cloche et son support placés dans cette tourelle sont en bon état. Les cinq bancs ou bancelles placés à l'intérieur de la chapelle sont également en bon état. »

(documents extraits de papiers privés).

Le presbytère de Hambye (suite)

Estime pour ces motifs qu'il y a lieu de recourir au conseil municipal afin qu'il y soit pourvu au moyen des ressources de la commune conforme même aux dispositions des articles 94 et 95 du décret du 30 Xbre 1809 et à cet effet charge monsieur le trésorier d'envoyer à monsieur le Préfet du département une expédition de la présente délibération accompagnée d'une copie des comptes de 1896 et du budget de 1897. Toutefois voulant donner au conseil municipal une preuve de sa bonne volonté, le conseil de fabrique propose de participer à la dépense pour une somme quatre mille francs et à cet effet demande l'autorisation d'emprunter ladite somme. Le 10 avril 1902 la fabrique reconnait que la question de l'exhaussement du presbytère a déjà été agitée par ses prédécesseurs en 1897 et rejetée par le conseil municipal à cause de la dépense très considérable mais qu'aujourd'hui un projet plus modeste est proposé. Il y a lieu, semble t'il de la reprendre avec l'espoir d'une meilleure solution. Ce projet consisterait à l'élever simplement d'un étage avec construction en bois permettant en plus d'établir en plus de ce qui existe quatre chambres mansardées susceptibles de loger les deux vicaires dont l'un dont l'un habite actuellement en dehors du presbytère et l'autre n'a qu'un logement insuffisant. Monseigneur a, à plusieurs reprises constaté cette nécessité et cette urgence en présence de messieurs les membres du conseil de fabrique. D'après le devis de l'architecte consulté cette construction ne dépasserait pas un chiffre de sept mille francs. Les ressources de la fabrique n'étant pas suffisante pour y faire face, comme en font foi les comptes de l'exercice 1901 et le budget 1902, il y a lieu de demander un secours et monsieur le président pense que le conseil municipal appréciant les considérations ci-dessus voudra bien recueillir favorablement cette demande de secours. Le conseil municipal délibère à nouveau à propos du presbytère le 18 mai 1902 sur la base de la délibération du conseil de fabrique datée du 10 avril dernier, vu les travaux urgents et nécessaires pour tirer l'eau des caves. Il est d'avis que sans modifier la cour du devant du presbytère, il est bien séant et utile de consentir à la surélévation à moins de frais possibles, tout en moyennant une subvention communale. Le coût des travaux d'assainissement des caves, estimé à 800 francs, sera pris en charge par la fabrique et en conséquence le conseil municipal accorde à la fabrique 2000 francs de subvention.

Le président de la fabrique, au conseil réuni le 14 juillet 1902 dans le lieu ordinaire, fait part de la lettre du Sous-préfet qu'il a reçue, datée du 10 juin, dans laquelle ce dernier demande qu'il lui soit transmis les moyens recherchés et à lui indiquer qu'elles étaient nos ressources et les moyens comptés pour l'exécution du projet de restauration du presbytère de Hambye, en faveur duquel le conseil municipal a bien voulu, dans sa séance du 18 mai dernier, accorder une subvention de deux mille francs. Le conseil, considérant qu'il résulte de la situation financière dressée par le trésorier, que la fabrique n'a actuellement aucune ressource et les moyens que nous comptions employer pour l'exécution du projet dont il s'agit, qu'il y a lieu dès lors de recourir à la voie de l'emprunt pour couvrir la dépense de sept mille trois cent francs qui restent à sa charge.

Considérant que s'il est vrai que la fabrique n'a pas en ce moment d'excédent de recettes, il n'est pas moins exact qu'elle n'a pas non plus de dettes ; elle entrevoit que pour l'avenir n'ayant pas examiné les années précédentes d'autres dépenses urgentes à faire, elle pourra réaliser en moyenne chaque année une somme de sept cent francs.

Le conseil municipal de Hambye prend connaissance de l'emprunt décidé par la fabrique le 14 juillet 1902.

Le 19 août 1903 la fabrique est à nouveau invitée à délibérer en faveur de l'agrandissement du presbytère dont le projet de surélévation n'a pas été approuvé par la commission technique qui a réclamé une nouvelle étude dans laquelle le comble en brisés sera supprimé et remplacé par une toiture à deux pentes avec murs pignons latéraux, ajoutant que dessus ce comble on pourrait aménager deux pièces habitables suffisantes pour assurer au titulaire de la cure une demeure décente et convenable et que cette disposition serait à la fois plus simple et plus économique. D'un autre côté, monsieur le président déclare que l'examen de ce nouveau projet a fait naître dans son esprit et dans ceux de deux membres réunis préalablement au presbytère avec monsieur l'architecte une autre combinaison qui ne coûterait pas plus cher que celle indiquée par la commission technique et aussi avantageuse comme logement qui consisterait à construire par derrière une rotonde touchant à l'édifice existant se composant de deux chambres superposées sur un soubassement assez élevé pour permettre de conserver telle quelle la porte de sortie sur le jardin et auxquelles on accéderait de l'intérieur du presbytère par l'escalier actuel. Sans rien préjuger des décisions ultérieures de ce projet, monsieur l'architecte a été invité à faire deux plans, l'un conforme aux indications de la commission supérieure et l'autre basé sur les données des membres ci-dessus. Ce sont ces deux projets que monsieur le président soumets à notre délibération. Le conseil, vu l'examen des plans dont il s'agit et attendu que le dernier aurait l'avantage tout en ne coûtant que deux cent quatre-vingt francs de plus, de conserver le grenier intact et de ne pas mettre le presbytère à découvert pendant la durée des travaux, demande à l'unanimité l'exécution de ce dernier projet dit projet « B ».

Le conseil municipal, sous la présidence de Charles Guénon-Deslongschamps, maire, le 20 septembre 1903, suite à la réception d'une lettre du Sous-préfet de Coutances du 16 mai précédent et de la délibération de la fabrique du 19 août adopte sans restriction le plan n°1 rectifié et conforme aux observations de messieurs les architectes du ministère de l'instruction publique et des cultes. Mais le conseil fait état de l'observation plus attentive de la fabrique, laquelle présente un second plan qui paraît être en tous points plus conforme aux besoins réels du moment. Ce plan nettement plus économique a en outre l'avantage d'éviter l'exhaussement privilégié jusque-là et de consolider la partie postérieure du mur existant.

Cette adjonction de ce que nous connaissons désormais a l'avantage de ne porter aucun préjudice à la cour dans laquelle elle doit être édifiée. C'est pourquoi le conseil municipal tout entier prie l'autorité supérieure de vouloir bien approuver l'exécution immédiate de cette construction et cela de préférence à toute autre.

Il insiste encore sur l'approbation du second plan moins coûteux, remplissant complètement le but proposé, tout en rendant les travaux plus indépendants et plus rapides (suite page 4).

Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

34 rue du docteur Regnault,
50450 Hambye

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Lechefresne.fr

L'association est fédérée à :
La Fondation du Patrimoine de Basse-Normandie ;
La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France ;
La Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux ;
La commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche ;
La Fédération nationale des moulins de France.

Le curé résume ainsi l'épilogue de ce projet « *depuis longtemps il était question d'agrandir le presbytère vraiment insuffisant pour le personnel. Plusieurs plans avaient été dressés mais toujours ajournés. Trouvant l'occasion favorable, je pus obtenir le consentement de la fabrique et du conseil municipal pour cet agrandissement tant désiré. Je priai monsieur Cornille, architecte à Avranches que j'avais connu à Sainte-Anne-de-Buais, de me faire un nouveau plan qui serait modeste et suffisant. L'état mettant rapidement des entraves, je m'entendais avec nos autorités de Hambye pour entreprendre moi-même l'exécution de ces travaux qui montaient à la somme de sept mille cinq cent francs. J'avançais l'argent, on me rembourserait peu-à-peu. Ces travaux ont été exécutés en 1904 et en 1905* ».

La séparation de l'église et de l'état, selon l'article deux de la loi du neuf décembre 1905, amène l'établissement du bail pour la location du presbytère par le curé du lieu. La commune de Hambye l'expérimente avec l'abbé Villain. Le conseil « d'avis que eu égard aux réparations urgentes et importantes faites en 1904 au presbytère de Hambye par l'abbé Villain, curé actuel, de ses propres deniers sans que la commune n'y ait nullement contribué, qu'ont occasionné une dépense dont les intérêts représentent largement la valeur locative du presbytère, est d'avis de laisser gratuitement la jouissance du presbytère sous la condition d'acquitter les impôts et de faire face aux réparations locatives. Le Sous-préfet dénonce cette situation et le 26 janvier 1908 le conseil municipal s'engage à louer le presbytère pour la somme de 50 francs sur une durée de neuf années. Le Sous-préfet approuvera cette décision par lettre du 8 février suivant. La laverie du presbytère et un petit appartement servant à loger le domestique, selon la délibération du 8 décembre 1910, a besoin de réparations urgentes. Le mur de cette laverie construit en torchis doit être refait, le pavage refait en entier ainsi que l'aire du cabinet et les conduits desdites pièces. Un devis est établi par monsieur Tixier maître-maçon de Hambye pour 350 francs. Le Sous-préfet refuse de donner son approbation car selon les termes du bail « *les bâtiments qui servaient anciennement de logement à MM les vicaires et employés aujourd'hui comme communs resteront dans l'état actuel sans que monsieur le curé puisse exiger de réparations, de même qu'il ne pourra obliger la commune à faire exécuter soit au presbytère lui-même, soit aux bâtiments qui en dépendent, de grosses réparations, qu'en cas de danger constaté par expert* ». La commune décide, le 19 février 1911, de faire entreprendre les travaux et autorise le maire à passer un marché avec l'entrepreneur, monsieur Tixier qui sera approuvé le 18 juin 1911 d'après un devis daté du 10 décembre 1910, pour un montant de 338 francs. D'autres travaux sont entrepris avec le même entrepreneur, notamment le rejointoiement au ciment de la façade du presbytère. La délibération du 26 novembre 1912 inclut une participation financière du curé pour la valeur de 100 francs. Le deuxième bail du presbytère date du 12 décembre 1915 lors de la prise de possession de la cure par l'abbé Lepas, curé. Le curé de Hambye s'exprime de cette manière, je cite à nouveau « situé à 150 mètres de l'église, un peu retiré, cour devant, jardin derrière, un coin de terre qui permet d'avoir un poulailler, le propriétaire est la commune. L'entretien a souvent été difficile, surtout par la négligence de la municipalité, son état actuel est convenable grâce surtout à une restauration intérieure faite en 1941. Le conseil est informé par le maire le 20 septembre 1942 que la société civile Saint-Pierre ayant fait abattre une maison menaçant ruine, située entre les dépendances du presbytère et l'immeuble de monsieur Papillon, il est apparu au cours de l'abatage que le bout du bâtiment du presbytère, autrefois à usage de ciergerie et de logement de l'abbé, menaçait également ruine, qu'il s'est rendu sur les lieux en compagnie de MM René Brégeault et Albert Hébert membres de la commission des travaux lesquels ont constaté l'état de délabrement dans lequel se trouve le bâtiment communal, qu'il importe de prendre d'urgence une décision au sujet de cet immeuble qui doit être, soit détruit, soit reconstruit. Au constat de son état de vétusté, que le bâtiment n'a aucune utilité depuis fort longtemps, que monsieur le curé est partisan de la démolition, le conseil décide, sous la réserve de la production par l'évêché de l'engagement à ne pas réclamer à l'avenir de bâtiment supplémentaire, procédera à la démolition du bâtiment, le premier à droite en entrant dans le jardin du presbytère avec pignon sur la rue même, face au portail de l'église.

Monsieur le maire présente le projet et devis de démolition et de transformation qu'il a fait établir par monsieur Audrouët, architecte de la commune, pour l'ancienne ciergerie du presbytère, après la délibération du 20 septembre 1942. Le mur arrière du bâtiment menace ruine et est un danger public. Le prix de revient des travaux est tel qu'il interdit d'entreprendre tout ce qui n'a pas de caractère urgent et indispensable. Le conseil décide par 10 voix contre une de préférer la démolition du bâtiment et la fermeture du pignon ouvert et remet à plus tard la construction des murs de soutènement et de clôture. Un marché de gré à gré est passé et validé par le conseil municipal le 30 janvier 1944 avec monsieur Joseph Avondino pour la démolition de l'ancienne ciergerie du presbytère. Le conseil municipal accepte le 1er octobre 1944 la cession de la parcelle de terrain de deux M² libérée par la démolition de l'ancienne ciergerie à la société civile Saint-Pierre-de-Hambye, pour la participation de 100 francs. (à suivre)